

Notre journal accessible aux aveugles

LES AVEUGLES, près de 100 000 personnes en France, et malvoyants, environ un million, aiment Internet. Malgré leur handicap, l'écran n'est pas aussi inaccessible qu'il pourrait paraître grâce à quelques outils surprenants.

Exemple d'abord avec le site de notre journal (www.leparisien.com) qui, depuis septembre dernier, propose un service spécial non-voyants. Une simple disquette permet de télécharger un logiciel qui tous les matins va chercher par Internet le contenu du journal. Puis une aimable voix vous lit les articles de votre choix. Unique au monde, ce logiciel inventé par la société française Akompas est facile d'utilisation. Des tests ont été faits avec des enfants et des personnes très âgées sans problème d'adaptation. Deuxième plus, le prix : 70 € pour trois mois, 120 € pour six et 200 € pour une année. C'est même moins cher qu'un abonnement au journal version papier. Pour s'abonner : 0.820.025.464 (nu-

méro indigo) ou www.akompas.com.

Il y a aussi bien sûr les logiciels de synthèse vocale. Le plus connu et utilisé s'appelle Jaws. Il retranscrit vocalement les lignes écrites de n'importe quel document qui s'affiche sur l'écran d'un ordinateur. Les non-voyants connaissant le braille peuvent aussi utiliser un afficheur braille qui traduit le texte à l'écran sur un clavier tactile équipé de petits picots et branché directement à l'ordinateur.

Mais les malvoyants, et tous les seniors dont la vue baisse avec l'âge, doivent, eux, se battre contre les petits caractères. « La France est franchement en retard sur les pays anglo-saxons, l'Angleterre ou les USA, pour la mise en ligne de sites Web réellement accessibles », constate Alexandre Afchain, coauteur d'un livre sur le Web et le handicap*.

Les choses commencent à bouger, tout doucement. Le site du ministère de l'Outre-mer est

depuis jeudi accessible aux non et malvoyants après avoir été aménagé pour permettre la synthèse vocale, la restitution en braille, ainsi que les transpositions pour ceux qui souffrent de daltonisme ou de non-perception des contrastes.

Les sites du Premier ministre (www.premier-ministre.gouv.fr), du Sénat (www.senat.fr) ou de Nouvelles Frontières (www.nouvelles-frontieres.fr) sont depuis quelques mois compatibles avec le système Label Vue, un logiciel à télécharger gratuitement qui permet d'agrandir les textes sur écran ou de les faire apparaître sur des fonds plus contrastés.

AYMERIC RENOU

* « *Créer des sites Web accessibles à tous* », d'Alexandre Afchain et Julien Lanceraux, aux éditions Liaisons, 19 € à la Fnac et sur Internet www.illisite.fr.